

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	17
Procurations :	1
Votants :	18
Date de convocation :	20/03/2025
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Séance du jeudi 03 avril 2025 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Géraldine DUTREY donne procuration à Brigitte BAJON-LALANNE.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2025-006

7.1 Décisions budgétaires

Objet : Approbation du compte financier unique 2024 – Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget principal de la commune de Pavie présentée par Mme Claudine CARAYOL, 1^{ère} adjointe, peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		55 599.57		244 083.94		299 683.51
Opérations de l'exercice	529 177.81	542 822.57	2 004 351.29	2 233 859.48	2 533 529.10	2 776 682.05
TOTAUX.....	529 177.81	598 422.14	2 004 351.29	2 477 943.42	2 533 529.10	3 076 365.56
Résultats de clôture		69 244.33		473 592.13		542 836.46
Restes à réaliser	237 735.00	142 038.00			95 697.00	
TOTAUX CUMULÉS...	766 912.81	740 460.17	2 004 351.29	2 477 943.42	2 629 226.10	3 076 365.56
RÉSULTATS DÉFINITIFS	26 452.67			473 592.13		447 139.46

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du budget principal 2024 :

- 1° Donne acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte financier unique du budget principal pour l'année 2024.

L'adjointe déléguée aux finances,



 Claudine CARAYOL